

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - 41838 - 1997 B 04368 - 383 607 090 - TRANSDEV ILE DE
FRANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Transdev Ile-de-France SA

SIREN : 383 607 090

SOMMAIRE

I ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

II ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX




I. ETATS FINANCIERS

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)					
ACTIF	Réf. Annexe	Exercice 2023			Exercice 2022
		Montant Brut	Amortissements et Dépréciations	Montant Net	Montant Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement		15	15	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		9 452	9 322	130	260
Autres immobilisations incorporelles		410	375	35	84
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes		-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	VII-1 & VII-2	9 877	9 712	165	344
Immobilisations corporelles :					
Terrains		17	17	0	235
Constructions		862	799	63	328
Matériel de Transport		60 738	47 593	13 145	46 511
Installations techniques et outillages industriels		-	-	-	-
Autres		2 942	2 684	258	1 149
Immobilisations corporelles en cours et acomptes		3 683	-	3 683	14 665
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	VII-1 & VII-2	68 242	51 094	17 149	62 888
Immobilisations financières :					
Titres de participations	VII-1 & VII-2	122 892	87 607	35 285	48 734
Créances et prêts rattachées à des participations	VII-1 & VII-2	295 289	21 194	274 095	287 350
Autres titres immobilisés	VII-1 & VII-2	1	-	1	1
Autres Prêts	VII-1 & VII-2	-	-	-	-
Autres	VII-1 & VII-2	229	-	229	228
Total immobilisations financières	VII-1 & VII-2	418 412	108 801	309 610	336 313
Total actif immobilisé (I)	VII-1 & VII-2	496 531	169 607	326 924	399 544
Actif circulant					
Stocks et en-cours :					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements		328	1	326	1 011
Avances et acomptes versés sur commande		2 243	-	2 243	527
Créances d'exploitation :					
Créances clients et comptes rattachés	VII - 3 & VII-4	20 395	3 097	17 298	25 917
Autres	VII - 3 & VII-4	26 831	62	26 770	13 368
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		10	-	10	16
Charges constatées d'avance		51	-	51	107
Total actif circulant (II)		49 858	3 160	46 698	40 945
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)		-	-	-	-
Différence de conversion Actif (V)	VII-5	-	-	0	-
Total général (I+II+III+IV+V)		546 389	172 767	373 622	440 489

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Réf. Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Capitaux Propres			
Capital		200 000	200 000
Primes d'émission, d'apport		-	-
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves :			
Réserve légale		20 000	20 000
Autres réserves		-	-
Réserves réglementées		-	-
Report à nouveau		3 214	47 768
Résultat de l'exercice		57 907	10 446
Subventions d'investissement		15 126	26 630
Provisions réglementées		1 130	21 662
Total capitaux propres (I)	VII-6	297 377	326 506
Provisions			
Provisions pour risques		6 430	13 063
Provisions pour charges		1 881	2 484
Total provisions (II)	VII-7	8 312	15 547
Dettes			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	VII-8	60	2
Emprunts et dettes financières divers	VII-8	27 339	52 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	VII-8	759	2 458
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	VII-8	16 792	19 384
Dettes fiscales et sociales	VII-8	11 323	15 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VII-8	1 707	606
Autres dettes	VII-8	9 906	8 222
Produits constatés d'avance	VII-8	46	53
Total dettes (III) (2)		67 933	98 437
Différence de conversion Passif (IV)	VII-5	-	-
Total général (I+II+III+IV)		373 622	440 489
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :		60	2
(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :		67 933	98 437

Compte de résultat au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

	Réf. Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		89	25
Production vendue (biens)		-	-
Production vendue (services)		96 740	122 959
Montant net du chiffre d'affaires	VIII-3	96 829	122 984
Production stockée		-	-
Subvention d' exploitation		8	502
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges		5 649	5 411
Autres produits		2 001	4 519
Total des Produits d'exploitation (I)		104 487	133 417
Charges d'exploitation :			
Achats de matières premières et autres d'approvisionnements		11 041	16 728
Variation de stocks		551	(87)
Autres achats et charges externes		34 813	41 758
Impôts, taxes et versements assimilés		4 142	5 775
Salaires et traitements		33 367	41 259
Charges sociales		13 198	16 470
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	VII-2	9 997	11 262
- sur immobilisations : dotations aux provisions	VII-2	130	130
- sur actif circulant : dotations aux provisions	VII-4	1	153
- pour risques et charges : dotations aux provisions	VII-7	425	2 715
Autres charges		1 183	1 250
Total des charges d'exploitation (II)		108 847	137 412
Résultat d'exploitation (I-II)		(4 359)	(3 994)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-

Produits financiers :			
De participations	VIII-4	59 109	1 301
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	VIII-4	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	VIII-4	153	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	VIII-4	2 900	5 074
Différences positives de change	VIII-4	45	82
Total des produits financiers (V)		62 207	6 457
Charges financières :			
Dotations financières aux amortissements et provisions	VIII-4	15 904	4 031
Intérêts et charges assimilés	VIII-4	2 029	168
Différences négatives de change	VIII-4	16	97
Total des charges financières (VI)		17 949	4 296
Résultat financier (V-VI)	VIII - 4	44 258	2 161
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		39 898	(1 834)
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion		177	308
Sur opérations en capital		39 185	11 770
Reprises sur provisions (amortissements) et transferts de charges		25 521	12 876
Total des produits exceptionnels (VII)	VIII - 5	64 883	24 954
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion		63	64
Sur opérations en capital		42 951	9 753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		885	2 329
Total des charges exceptionnelles (VIII)	VIII - 5	43 899	12 147
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		20 984	12 807
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	VIII - 6	2 975	527
Total des produits (I+III+V+VII)		231 577	164 828
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		173 670	154 381
Bénéfice ou perte		57 907	10 446

II. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I. FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Litiges

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, la principale procédure judiciaire concerne les aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France.

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Île-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, qui impose que tout projet d'aides soit, préalablement à sa mise en œuvre, notifié à la Commission européenne. Par une décision de la Commission européenne du 2 février 2017, confirmée par un arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 12 juillet 2019, il a été reconnu que les régimes d'aides en faveur des entreprises de transport par autobus dans la Région Île-de-France étaient compatibles avec le marché intérieur et que seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre le 20 octobre 1994 et le 2 février 2017) pourraient faire l'objet de récupération par la Région. Par un arrêt du 18 mars 2020, faisant suite à un pourvoi introduit contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 27 novembre 2015, le Conseil d'Etat a enjoint à la région Ile-de-France de prendre, dans un délai de six mois, les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des intérêts que l'entreprise aurait acquittés si elle avait dû emprunter sur le marché le montant de sa subvention entre sa date d'attribution et février 2017 (date de la décision de la Commission européenne) en tenant compte, toutefois, des fractions de l'aide qui ont donné lieu à une réduction de la subvention d'exploitation à titre d'amortissements et de l'éventuelle déduction, à cette occasion, d'intérêts financiers, ce qui a été le cas. La Région Ile-de-France a adressé le 7 juillet 2021 aux entreprises concernées des courriers en ce sens, auxquels le Groupe Transdev a répondu le 21 janvier 2022. Par courrier reçu le 2 avril 2024, la Région a demandé des compléments d'informations. Transdev IdF prépare ces réponses à la date d'établissement des comptes sociaux.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

1.2. Impact de la crise sanitaire de la Covid -19

Les effets de la crise sanitaire de 2020/2021 sont toujours présents, notamment sur la fréquentation de nos lignes de bus, qui n'ont toujours pas atteint leur nominal d'avant crise.

Post-covid, l'année 2023 a été marquée par une augmentation du taux d'absentéisme dans certains établissements et par une tension ponctuelle sur le recrutement.

1.3. Fin de contrat

L'activité des établissements de Nemours et Vulaines s'est terminée le 31 juillet 2023 tandis que l'activité des établissements de Ecquevilly, Conflans, Rambouillet et Houdan s'est terminée le 31 décembre 2023. Le dernier établissement à avoir de l'activité en 2024 est l'établissement de Nanterre.

1.4. Activité holding

Les principales opérations de l'exercice sur les titres de participation sont les suivantes :

- Dissolution par transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés Transport en commun Combs la Ville (TCC) et MERCUR,
- Dépréciation des titres de participation
Les variations nettes de provision pour dépréciation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risques filiales s'élèvent à +13 m€ et sont détaillées au paragraphe (VII-2) et au paragraphe (VII-7).

II. REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'Euros.

III. CONSOLIDATION

Les comptes de Transdev Ile-de-France SA sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Transdev Group SA, société anonyme de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux, eux-mêmes consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la Caisse des Dépôts et Consignations (Section Générale) dont le siège social est situé 56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP.

IV. MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les fonds commerciaux sont évalués au coût d'acquisition. Les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
- Les fonds commerciaux à durée limitée : En application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et compte tenu de la nature de nos activités, caractérisées par des contrats expirant à leur terme, les fonds commerciaux, affectés aux contrats, sont considérés comme ayant juridiquement une durée de vie limitée au regard de l'article 214-1 du règlement précité. Les fonds commerciaux inscrits à l'actif au 31 décembre 2015 (valeur d'inscription à l'actif – amortissements -provisions) sont amortis sur 10 ans. Les fonds commerciaux acquis à compter du 01/01/2016 sont amortis sur la durée restant à courir du contrat à partir de la date d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
- Les fonds commerciaux relatifs à l'activité transport occasionnel sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

- La valeur nette comptable des « droits de lignes IDFM » figurant à l'actif, en immobilisations incorporelles, est amortie sur la durée résiduelle des contrats. Le différentiel d'amortissement est comptabilisé en complément des dotations de l'exercice et considéré comme fiscalement déductible.

- Mali technique de fusion : Lors de ses opérations de fusions, la société a été amenée à analyser la nature des malis constatés. Les parts techniques du mali affectées sur les contrats à durée de vie limitée et sur chiffre d'affaires transport occasionnel, ont été affectées en immobilisations incorporelles.

- En application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et compte tenu de la nature de nos activités, caractérisées par des contrats expirant à leur terme, les malis de fusion, affectés aux contrats, sont considérés comme ayant juridiquement une durée de vie limitée au regard de l'article 214-1 du règlement précité.

- Les malis de fusion inscrits à l'actif au 31 décembre 2015 (Valeur d'inscription à l'actif -amortissement - provision) sont amortis sur 10 ans.
- Les malis de fusion affectés à compter du 01/01/2016 sont amortis sur la durée restant à courir du contrat à partir de leur date d'activation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

- Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 1 à 5 ans.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ces derniers ne comprennent aucune quote-part de frais financiers ou de frais généraux.

a. Matériel neuf

En application de la réglementation sur les actifs, les biens sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique:

- Constructions :	20 ans
- Agencements et installations :	10 ans
- Mat. et outillage industriels :	5 à 10 ans
- Mat. d'exploit. (véhicule standard) :	12 ans
- Mat. d'exploit. (minibus) :	10 ans
- Mat. d'exploit. (autres) :	5 ans
- Véhicules de service :	4 ans
- Matériel informatique :	5 ans
- Matériel de bureau :	5 à 7 ans
- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

La société a par ailleurs adopté sur le plan fiscal le mode d'amortissement dégressif sur les durées suivantes :

- Matériel neuf d'exploitation (véhicules standards) 10 ans
- Matériel neuf d'exploitation à fort kilométrage 8 ans
- Matériel d'exploitation (minibus) 6 ans
- Matériel d'exploitation (autres) 5 ans
- Pour les autres immobilisations, les durées d'usage sont égales aux durées de vie économiques.

La société pratique ainsi des amortissements dérogatoires correspondant au différentiel entre l'amortissement sur les durées économiques (comptables) et l'amortissement sur les durées d'usage (fiscales).

b. Matériel d'occasion

Le matériel d'exploitation acheté d'occasion est amorti linéairement sur les mêmes durées que les biens neufs, moins l'âge à la date d'achat, avec un minimum de 2 à 4 ans à savoir :

- Matériel d'exploitation (véhicules standards) 12 ans, minimum 4 ans
- Matériel d'exploitation à fort kilométrage 8 ans, minimum 2 ans
- Matériel d'exploitation (minibus) 6 ans, minimum 2 ans
- Matériel d'exploitation (autres) 5 ans, minimum 2 ans

c. Biens de retour

Le contrat CT3 prévoit qu'IDFM reprendra l'ensemble des véhicules du présent contrat quels que soit leurs âges et leurs motorisations. Si la valeur nette contractuelle du bien est nulle, la reprise s'effectuera à titre gratuit. Si la valeur nette contractuelle du bien est non nulle, IDFM versera une indemnité correspondant à la valeur nette contractuelle au moment de la reprise, déduction faite des subventions restant à reprendre. Une provision pour risque (non déductible fiscalement) est comptabilisée lorsque la valeur contractuelle est inférieure, au niveau d'un contrat, à la valeur nette comptable des biens.

d. Approche par les composants

Au regard des analyses réalisées, le matériel de transport (autocars, autobus) est considéré comme un ensemble homogène ne nécessitant pas une ventilation par composants.

4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Pour les titres acquis après le 1er janvier 2007, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris les frais accessoires. Les acquisitions antérieures à cette date sont valorisées hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les business plans produits par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable.

4.4 STOCKS

Les stocks de matières comprennent principalement le carburant et les pièces de rechange des véhicules. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

4.5 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

4.6 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

• Amortissement fiscal

La société a adopté, sur le plan fiscal, l'amortissement sur les durées d'usage. Elle pratique ainsi des amortissements dérogatoires correspondant au différentiel entre l'amortissement sur les durées économiques et l'amortissement sur les durées d'usage fiscales.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissements sont enregistrées dès leur octroi sans attendre la réalisation des conditions ou leur encaissement, et sont rapportées au compte de résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements des immobilisations auxquelles elles se rattachent. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15,6 m€.

- **Provisions réglementées**

Le poste est constitué des provisions pour amortissement dérogatoire. Voir notamment 4.2 Immobilisations corporelles.

4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes. Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe VII-7 de l'annexe.

4.8 INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- **Amortissement du matériel d'exploitation**

La part correspondant à l'amortissement économique est comptabilisée en charges d'exploitation (dans la rubrique « dotations aux amortissements ») et le différentiel entre l'amortissement sur les durées d'usage et l'amortissement sur les durées économiques est comptabilisé en résultat exceptionnel (« dotations ou reprises sur amortissements dérogatoires »).

- **Subventions d'investissement**

L'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisé en résultat exceptionnel.

- **Comptabilisation des contrats CT3**

Dans le cadre des travaux réalisés conjointement entre IDFM et les opérateurs de transport et conformément aux instructions fiscales en vigueur et notamment l'instruction 3 A-7-06 du 16 juin 2006, les contributions versées par le IDFM et par certaines collectivités locales ne peuvent pas être caractérisées de « complément de prix ». Dès lors, ces contributions ont été placées hors champ d'application de la TVA. Cette disposition a été appliquée à compter du 01/07/12 pour les contributions de l'IDFM.

Comptablement, ces contributions figurent dans la rubrique autres produits d'exploitation du compte de résultat.

Le montant de taxe sur les salaires qui en découle est pris en compte dans le calcul de la contribution C12 versée par l'IDFM sur présentation des justificatifs. La taxe sur les salaires due par l'IDFM à l'entreprise est répartie entre les différents contrats CT de l'entreprise au prorata de leur chiffre d'affaires (Chiffre d'affaires des CT3 diminué de la taxe sur les salaires).

4.9 ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont évalués sur la base des décaissements anticipés sur la durée résiduelle des contrats en vigueur.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Age de début d'activité :	Cadres	22 ans
	Autres	20 ans

Age de cessation d'activité :	Cadres	âge taux plein
	TAM	âge taux plein
	Emp. / Ouv.	âge taux plein

Taux de charges patronales : 42%

Taux annuel d'actualisation inflation comprise : 3.20%

Évaluation annuelle des salaires :	Cadres	1.00%
	TAM	0.50%
	Emp. / Ouv.	0.50%

Taux annuel d'inflation : 2.2%

Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par la constatation d'une provision qui s'élève à 0,02 millions d'euros.

4.10 ENGAGEMENT AU TITRE DES MEDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements au titres des médailles du travail sont évalués sur la base des décaissements anticipés sur la durée résiduelle des contrats en vigueur.

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev Group.

Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par une provision qui s'élève à 0,003 millions d'euros.

4.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La gestion des heures accumulées au titre du droit Individuel à la Formation relève désormais de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du dispositif Compte Personnel de Formation créé par la loi du 5 mars 2014 et entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2015. Avec ce nouveau dispositif, la société n'a plus aucun engagement ni risque de charges futures à prendre en compte.

4.12 OPERATIONS EN DEVICES

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour. Les dettes, créances, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 342-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change.

De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devise et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

V. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 GESTION DES COEFFICIENTS DE DEDUCTION DE TVA.

La société réalise exclusivement des opérations dans le champ d'application de la TVA et taxables à la TVA. Les coefficients d'assujettissement et de taxation associés à l'ensemble des achats de biens et services sont respectivement de 1 et 1. Le coefficient d'admission est déterminé par référence aux dispositions légales.

5.2 TAXE SUR LES SALAIRES

La Société, ayant un rapport d'assujettissement de plus de 10% au titre de l'année précédente, est redevable sur les salaires versés au cours de l'année 2023, de la taxe sur les salaires.

5.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- **Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code du Commerce**

En application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Ile-de-France confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2023.

- **Autres transactions avec les parties liées**

La société Transdev Ile-de-France, bénéficie de prestations de la part de Transdev Group SA. Ces prestations couvrent notamment, les systèmes d'informations, le support administratif, légal et fiscal.

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de Transdev Group.

5.5 INTEGRATION FISCALE.

Transdev Ile-de-France est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de Transdev Group SA à compter du 1^{er} janvier 2012.

VI. EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

VII - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Mouvements sur valeurs brutes

(en milliers d'€uros)

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Tup Fusion	Autres flux	Valeurs brutes en fin d'exercice
0						
Immobilisations incorporelles	11 625	-	(1 748)	-	-	9 877
Immobilisations incorporelles en cours.....	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	169 771	3 379	(122 008)	-	13 418	64 559
Immobilisations corporelles en cours.....	14 665	2 436	-	-	(13 418)	3 683
Immobilisations financières dont.....	430 806	9 248	(22 137)	494	-	418 411
Titres de participation	122 398	-	-	494	-	122 892
Créances et Prêts rattachés à des participations	308 179	9 222	(22 111)	-	-	295 289
Autres titres immobilisés	1	-	-	-	-	1
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	228	26	(25)	-	-	229
Total des immobilisations	626 867	15 063	(145 893)	494	-	496 531

2) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Mouvements sur amortissements et dépréciations

(en milliers d'€uros)

	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions et reprises de l'exercice	Tup Fusion et autres Flux	Amortisse- ments en fin d'exercice
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	11 281	179	(1 748)	-	9 712
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	121 548	10 382	(80 836)	-	51 094
Dépréciations sur immobilisations financières	94 493	14 420	-	(112)	108 801
Total amortissements et dépréciations des immobilisations	227 323	24 980	(82 585)	(112)	169 607
dont dotations et reprises					
d'exploitation		10 127	(82 585)		
financières		14 420	-		
exceptionnelles		434	-		

Pour les immobilisations financières, les principales variations portent sur les participations suivantes :

(en milliers d'€uros)

	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Tup Fusion et autres Flux	Situation à la fin de l'exercice
Dépréciation des titres de participations					
Strav	8 598	6 930	-	-	15 528
Autocars Toureaux	-	1 918	-	-	1 918
Cars Roses	334	1 493	-	-	1 827
CSO	2 619	811	-	-	3 430
TVO	-	2 831	-	-	2 831
Autres.....	2 611	71	-	(112)	2 570
Sans variation sur la période	59 502	-	-	-	59 502
Dépréciation des créances rattachées aux participations					
Sté de prestation TD IDF	-	365	-	-	365
Sans variation sur la période	20 829	-	-	-	20 829
Dépréciation des autres immobilisations financières					
TOTAL	94 494	14 420	-	(112)	108 802

3) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(en milliers d'€uros)

	Exercice 2023 Montant Brut	Echéance à +1 an	Or ent. liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2022 Montant Brut
Actif immobilisé				
Créances et Prêts rattachés à des participations	295 289	-	295 289	308 179
Autres immobilisations financières	229	229	-	228
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	20 395	-	7 437	29 019
Autres créances	26 831	-	3 728	13 430
Total	342 745	229	306 454	350 856

4) ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT: Mouvements des dépréciations								
Les mouvements de l'exercice sont les suivants : (en milliers d'€uros)								
	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres	Dépréciations en fin d'exercice			
Sur stocks et en-cours	1			-	1			
Sur créances clients et comptes rattachés	3 102	1	(5)	-	3 097			
Sur autres comptes débiteurs	62	-	-	-	62			
Total dépréciations de l'actif circulant	3 165	1	(5)	-	3 160			
dont dotations et reprises								
d'exploitation		1	(5)					
financières		-	-					
exceptionnelles		-	-					
5) ECARTS DE CONVERSION								
A la clôture des comptes 2023, Transdev IdF n'accorde pas de prêts moyen terme en devises à ses filiales étrangères.								
6) TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES								
(en milliers d'€uros)								
	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2022	Evolution nette de l'amt dérogatoire	Subventions rapportées au résultat	Subventions d'invest attribuées	Résultat de l'exercice	Acompte Sur Résultat	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	200 000	-	-	-	-	-	-	200 000
Prime d'émission.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale.....	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000
Report à nouveau.....	47 768	(44 554)	-	-	-	-	-	3 214
Résultat de l'exercice	10 446	(10 446)	-	-	-	57 907	-	57 907
Subventions d'investissements	26 630	-	-	(15 594)	4 090	-	-	15 126
Provisions réglementées	21 662	-	(20 532)	-	-	-	-	1 130
Total des capitaux propres	326 506	(55 000)	(20 532)	(15 594)	4 090	57 907	-	297 377
Le capital social de Transdev Ile de France est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 10€ entièrement libérées et de même catégorie. Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023, le bénéfice distribuable (bénéfice de l'exercice plus report à nouveau) est affecté de la manière suivante : - versement d'un dividende de 55 m€ (2,75 € par action) a été attribué le solde étant affecté au compte de report à nouveau. - le solde affecté au compte de report à nouveau. Les dotations et reprises aux amortissements dérogatoires sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.								
7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								
Les mouvements de l'exercice sont les suivants : (en milliers d'€uros)								
	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Autres	Montant en fin d'exercice		
Provision pour perte de change	-	-	-	-	-	-		
Provisions pour risques financiers filiales groupe	3 288	1 484	(2 900)	-	-	1 872		
Provisions pour risques salariés.....	2 302	356	(801)	-	-	1 857		
Provisions pour pertes sur marchés à terme.....	86	-	(86)	-	-	(0)		
Provisions pour risques (autres)	9 689	184	(5 314)	-	-	4 558		
Provisions pour médailles du travail	38	-	(34)	-	-	4		
Provisions pour retraites	144	-	(124)	-	-	20		
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	15 547	2 023	(9 258)	-	-	8 312		
dont dotations et reprises								
d'exploitation		534	(3 478)					
financières		1 484	(2 900)					
exceptionnelles		6	(2 881)					
Les principales variations portent sur les natures suivantes : (en milliers d'€uros)								
	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres	Montant en fin d'exercice			
Provision pour perte de change.....	-	-	-	-	-			
Provision pour risques filiales	3 288	1 484	(2 900)	-	1 872			
Provisions pour pertes sur marchés à terme.....	86	-	(86)	-	-			
Provision pour risques garanties de passif	1 302	6	(498)	-	809			
Provision pour retraites.....	144	-	(124)	-	20			
Provision pour VNC Pneus.....	2 845	-	(2 296)	-	549			
Provision pour risque fermeture de site	3 737	178	(2 520)	-	1 395			
Provision pour autres risques.....	4 145	356	(834)	-	3 666			
TOTAL	15 547	2 023	(9 258)	-	8 312			

8) ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

(en milliers d'Euros)

	Exercice 2023	Echéance à -1 an et 5 ans au plus	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	Dettes liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60	60	-	-	-	2
Emprunts et dettes financières divers (1)	27 339	27 339	-	-	27 325	52 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	759	759	-	-	143	2 458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 792	16 792	-	-	8 258	19 384
Dettes fiscales et sociales	11 323	11 323	-	-	-	15 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 707	1 707	-	-	153	606
Autres dettes	9 906	9 906	-	-	2 764	8 222
Produits constatés d'avance	46	46	-	-	-	53
TOTAL	67 933	67 933	-	-	38 643	98 437

(1) Les emprunts et dettes financières divers correspondent essentiellement à des opérations de gestion de trésorerie entre les sociétés du Groupe.

9) TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

(en milliers d'Euros)

Catégorie d'engagements	Total	Filiales Participations et autres entreprises liées	Autres	Echéance à -1 an et 5 ans au plus	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Engagements donnés						
Garanties de performance opérationnelles	2 386	333	2 053	2 053	-	333
Garanties sur locations simples	-	-	-	-	-	-
Garanties opérationnelles autres	-	-	-	-	-	-
Total Garanties opérationnelles	2 386	333	2 053	2 053	-	333
Garanties liées à des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Garanties Autres	-	-	-	-	-	-
Total Autres Garanties et engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a

Transdev Ile de France SA se porte caution auprès d'établissements financiers pour des prêts et des opérations de leasing opérationnel consentis à certaines sociétés du groupe Transdev Group, historiquement filiales de la société.

10) ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

(en milliers d'Euros)

VIII - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

1) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'Euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
	Montant	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration	-	-

2) EFFECTIF MOYEN

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres et assimilés	30	48
Agents de maîtrise et techniciens	93	117
Ouvriers	756	998
Total	879	1 163

3) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
(en milliers d'€uros)			
	Exercice 2023	Exercice 2022	
	Montant	Montant	
A) Répartition par secteur d'activité			
Services réguliers de Transport de voyageurs	96 829	122 984	
Total	96 829	122 984	
B) Répartition par marché géographique			
France Métropolitaine	96 829	171 493	
Total	96 829	171 493	
4) ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER			
(en milliers d'€uros)			
Nature des opérations	2023 Montant	2022 Montant	Dr ont liées ou ayant un lien de participation
Produits Financiers			
Revenus des titres de participations	49 771	49 771	
Revenu des créances rattachées à des participations	9 338	9 338	
Boni de fusion	147	147	
Autres produits financiers	5	-	
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	2 900	2 900	
Différences positive de change	45	-	
Total produits financiers	62 207	62 156	
Charges Financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	15 904	15 904	
Intérêts des dettes rattachées à des participations	1 258	1 258	
Autres charges financières, intérêts et charges assimilés	6	-	
Mali de fusion	765	765	
Différences négatives de change	16	-	
Total charges financières	17 949	17 927	
Résultat Financier	44 258	44 229	
5) ANALYSE DES CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS			
(en milliers d'€uros)			
Nature des opérations	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels	
Cessions immobilisations financières	-	-	
Cessions immobilisations corporelles	42 739	23 590	
Cessions immobilisations incorporelles	-	-	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	63	179	
Quote part de subvention virée au compte de résultat	212	15 594	
Transferts de charges exceptionnelles	-	-	
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :			
Autres dotations reprises exceptionnelles	542	4 066	
Provisions pour garanties de passif	6	585	
Amortissements dérogatoires	338	20 870	
Total	43 899	64 883	
6) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES			
(en milliers d'€uros)			
	Résultat courant	Résultat exceptionnel & participation	Total
1. Résultat avant impôts	39 898	20 984	60 882
2. Différences temporaires	(519)	(2 906)	(3 424)
3. Différences permanentes	(33 237)	8	(33 229)
4. Bases imposables (1+2+3)	6 142	18 087	24 229
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	(3 198)	(9 417)	(12 614)
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	2 944	8 670	11 614
7. Impôt sur les sociétés	754	2 221	2 975
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts (1-7-8)	39 144	18 763	57 907
Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront déductibles ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.			
Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour risques filiales et provisions pour dépréciation des actifs financiers.			
7) SITUATION FISCALE LATENTE			
Néant			

VII) Renseignements concernant les filiales et les participations
(en KE)

Sociétés	CAPITAL en nombres	CAPITAL SOCIAL de la filiale	Capitaux Propres y compris résultat de l'exercice hors capital	%	Valeur d' inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par Transdev Ile de France	Cautions et avals données par Transdev Ile de France	Chiffre d' affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
					Brute	Nette					
									2023	2023	2023
A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société Transdev Ile de France issus des données consolidées (bases locales) 31-12-2023 arrêtées au 21 janvier 2024 Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat											
1. FILIALES											
Connex South Eastern Ltd	6 647 551	7 650	n.c	100,00%	6 130	0	0	0	n.c	n.c	0
SETRA	31 200	504	4 042	100,00%	3 120	3 120	1 029	0	1 686	3 866	8 951
Autocars Tourneux	175 000	840	816	100,00%	3 821	1 903	0	0	1 872	733	3 819
Transports du Val d'Oise	13 447	1 264	338	100,00%	6 988	4 157	0	0	1 039	215	19 879
Les Courriers de Seine et Oise	12 500	191	-224	100,00%	3 430	0	0	0	1 327	-259	1 408
STRAV	16 898	258	4 531	100,00%	18 743	3 215	0	0	8 473	3 460	4 714
VE AIRPORT	176 000	72	-353	100,00%	52 909	0	0	0	17	352	0
L'Immobilière des Fontaines	2 520 632	25 206	5 032	77,93%	19 642	19 642	0	0	4 298	3 356	4 541
Les Cars Rose	12 000	183	-209	100,00%	2 100	273	0	0	1 012	-229	1 014
N.C Non communiqué											
2. PARTICIPATIONS											
SITM	14 200 002	3 323	-1 734	31,01%	2 604	0	0	0	n.c	-255	2
SOMETRAR	500 000	7 620	10 376	21,25%	2 498	2 498	0	0	29 972	3 034	481
B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n' excède pas 1 % du capital de la Société Transdev Ile de France											
1. Filiales détenues à plus de 50 %											
1.1. Filiales françaises			438		58		11 916	0			4 190
1.2. Filiales étrangères			27		0		18 959	0			0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
2.1. Dans les Sociétés françaises			136		123		0	0			0
2.2. Dans les Sociétés étrangères			0		0		0	0			0
C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%											
1. Filiales											
1.1 Filiales françaises			111 192		32 369		12 945	0			48 514
1.2 Filiales étrangères			6 157		0		18 959	0			0
2. Participations											
2.1 Dans les sociétés françaises			2 633		2 621		0	0			481
2.2 Dans les sociétés étrangères			2 604		0		0	0			2
TOTAL GENERAL											
			122 586		34 989		31 904	0			48 997

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 17 JUIN 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023, soit 57 907 059,21 € ainsi que le report à nouveau représentant le montant distribuable :

Résultat de l'exercice	57 907 059,21 €
Report à Nouveau	<u>3 213 841,83 €</u>
Montant distribuable.....	61 120 901,04 €

de la manière suivante :

Dividendes	50 000 000.00 €
Report à Nouveau	<u>11 120 901,04 €</u>
	61 120 901,04 €

Il sera ainsi distribué un dividende de 2,50 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 18 juin 2024.

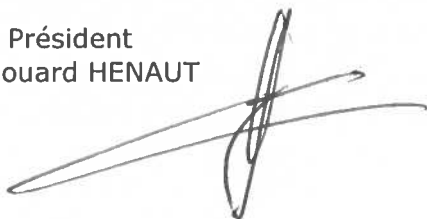
En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'évolution du dividende des trois exercices précédents comparés à celui de l'exercice 2023 :

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Dividende net unitaire	0 €	0 €	2,75 €	2,50 €
Montant Total distribué	0 €	0 €	55 000 000 €	50 000 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Edouard HENAUT





Transdev Ile de France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Transdev Ile de France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Ile de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Ile de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line crossing it.

Alexandre Chrétien

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 Transdev Ile-de-France SA

SIREN : 383 607 090

SOMMAIRE

I ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

II ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I. ETATS FINANCIERS

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)					
ACTIF	Réf. Annexe	Exercice 2023			Exercice 2022
		Montant Brut	Amortissements et Dépréciations	Montant Net	Montant Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement		15	15	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		9 452	9 322	130	260
Autres immobilisations incorporelles		410	375	35	84
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes		-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	VII-1 & VII-2	9 877	9 712	165	344
Immobilisations corporelles :					
Terrains		17	17	0	235
Constructions		862	799	63	328
Matériel de Transport		60 738	47 593	13 145	46 511
Installations techniques et outillages industriels		-	-	-	-
Autres		2 942	2 684	258	1 149
Immobilisations corporelles en cours et acomptes		3 683	-	3 683	14 665
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	VII-1 & VII-2	68 242	51 094	17 149	62 888
Immobilisations financières :					
Titres de participations	VII-1 & VII-2	122 892	87 607	35 285	48 734
Créances et prêts rattachées à des participations	VII-1 & VII-2	295 289	21 194	274 095	287 350
Autres titres immobilisés	VII-1 & VII-2	1	-	1	1
Autres Prêts	VII-1 & VII-2	-	-	-	-
Autres	VII-1 & VII-2	229	-	229	228
Total immobilisations financières	VII-1 & VII-2	418 412	108 801	309 610	336 313
Total actif immobilisé (I)	VII-1 & VII-2	496 531	169 607	326 924	399 544
Actif circulant					
Stocks et en-cours :					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements		328	1	326	1 011
Avances et acomptes versés sur commande		2 243	-	2 243	527
Créances d'exploitation :					
Créances clients et comptes rattachés	VII - 3 & VII-4	20 395	3 097	17 298	25 917
Autres	VII - 3 & VII-4	26 831	62	26 770	13 368
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		10	-	10	16
Charges constatées d'avance		51	-	51	107
Total actif circulant (II)		49 858	3 160	46 698	40 945
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)		-	-	-	-
Différence de conversion Actif (V)	VII-5	-	-	0	-
Total général (I+II+III+IV+V)		546 389	172 767	373 622	440 489

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Réf. Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Capitaux Propres			
Capital		200 000	200 000
Primes d'émission, d'apport		-	-
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves :			
Réserve légale		20 000	20 000
Autres réserves		-	-
Réserves réglementées		-	-
Report à nouveau		3 214	47 768
Résultat de l'exercice		57 907	10 446
Subventions d'investissement		15 126	26 630
Provisions réglementées		1 130	21 662
Total capitaux propres (I)	VII-6	297 377	326 506
Provisions			
Provisions pour risques		6 430	13 063
Provisions pour charges		1 881	2 484
Total provisions (II)	VII-7	8 312	15 547
Dettes			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	VII-8	60	2
Emprunts et dettes financières divers	VII-8	27 339	52 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	VII-8	759	2 458
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	VII-8	16 792	19 384
Dettes fiscales et sociales	VII-8	11 323	15 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VII-8	1 707	606
Autres dettes	VII-8	9 906	8 222
Produits constatés d'avance	VII-8	46	53
Total dettes (III) (2)		67 933	98 437
Différence de conversion Passif (IV)	VII-5	-	-
Total général (I+II+III+IV)		373 622	440 489
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :		60	2
(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :		67 933	98 437

Compte de résultat au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

	Réf. Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		89	25
Production vendue (biens)		-	-
Production vendue (services)		96 740	122 959
Montant net du chiffre d'affaires	VIII-3	96 829	122 984
Production stockée		-	-
Subvention d' exploitation		8	502
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges		5 649	5 411
Autres produits		2 001	4 519
Total des Produits d'exploitation (I)		104 487	133 417
Charges d'exploitation :			
Achats de matières premières et autres d'approvisionnements		11 041	16 728
Variation de stocks		551	(87)
Autres achats et charges externes		34 813	41 758
Impôts, taxes et versements assimilés		4 142	5 775
Salaires et traitements		33 367	41 259
Charges sociales		13 198	16 470
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	VII-2	9 997	11 262
- sur immobilisations : dotations aux provisions	VII-2	130	130
- sur actif circulant : dotations aux provisions	VII-4	1	153
- pour risques et charges : dotations aux provisions	VII-7	425	2 715
Autres charges		1 183	1 250
Total des charges d'exploitation (II)		108 847	137 412
Résultat d'exploitation (I-II)		(4 359)	(3 994)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-

Produits financiers :			
De participations	VIII-4	59 109	1 301
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	VIII-4	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	VIII-4	153	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	VIII-4	2 900	5 074
Différences positives de change	VIII-4	45	82
Total des produits financiers (V)		62 207	6 457
Charges financières :			
Dotations financières aux amortissements et provisions	VIII-4	15 904	4 031
Intérêts et charges assimilés	VIII-4	2 029	168
Différences négatives de change	VIII-4	16	97
Total des charges financières (VI)		17 949	4 296
Résultat financier (V-VI)	VIII - 4	44 258	2 161
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		39 898	(1 834)
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion		177	308
Sur opérations en capital		39 185	11 770
Reprises sur provisions (amortissements) et transferts de charges		25 521	12 876
Total des produits exceptionnels (VII)	VIII - 5	64 883	24 954
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion		63	64
Sur opérations en capital		42 951	9 753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		885	2 329
Total des charges exceptionnelles (VIII)	VIII - 5	43 899	12 147
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		20 984	12 807
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	VIII - 6	2 975	527
Total des produits (I+III+V+VII)		231 577	164 828
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		173 670	154 381
Bénéfice ou perte		57 907	10 446

II. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I. FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Litiges

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, la principale procédure judiciaire concerne les aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France.

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Île-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, qui impose que tout projet d'aides soit, préalablement à sa mise en œuvre, notifié à la Commission européenne. Par une décision de la Commission européenne du 2 février 2017, confirmée par un arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 12 juillet 2019, il a été reconnu que les régimes d'aides en faveur des entreprises de transport par autobus dans la Région Île-de-France étaient compatibles avec le marché intérieur et que seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre le 20 octobre 1994 et le 2 février 2017) pourraient faire l'objet de récupération par la Région. Par un arrêt du 18 mars 2020, faisant suite à un pourvoi introduit contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 27 novembre 2015, le Conseil d'Etat a enjoint à la région Ile-de-France de prendre, dans un délai de six mois, les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des intérêts que l'entreprise aurait acquittés si elle avait dû emprunter sur le marché le montant de sa subvention entre sa date d'attribution et février 2017 (date de la décision de la Commission européenne) en tenant compte, toutefois, des fractions de l'aide qui ont donné lieu à une réduction de la subvention d'exploitation à titre d'amortissements et de l'éventuelle déduction, à cette occasion, d'intérêts financiers, ce qui a été le cas. La Région Ile-de-France a adressé le 7 juillet 2021 aux entreprises concernées des courriers en ce sens, auxquels le Groupe Transdev a répondu le 21 janvier 2022. Par courrier reçu le 2 avril 2024, la Région a demandé des compléments d'informations. Transdev IdF prépare ses réponses à la date d'établissement des comptes sociaux.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

1.2. Impact de la crise sanitaire de la Covid -19

Les effets de la crise sanitaire de 2020/2021 sont toujours présents, notamment sur la fréquentation de nos lignes de bus, qui n'ont toujours pas atteint leur nominal d'avant crise.

Post-covid, l'année 2023 a été marquée par une augmentation du taux d'absentéisme dans certains établissements et par une tension ponctuelle sur le recrutement.

1.3. Fin de contrat

L'activité des établissements de Nemours et Vulaines s'est terminée le 31 juillet 2023 tandis que l'activité des établissements de Ecquevilly, Conflans, Rambouillet et Houdan s'est terminée le 31 décembre 2023. Le dernier établissement à avoir de l'activité en 2024 est l'établissement de Nanterre.

1.4. Activité holding

Les principales opérations de l'exercice sur les titres de participation sont les suivantes :

- Dissolution par transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés Transport en commun Combs la Ville (TCC) et MERCUR,
- Dépréciation des titres de participation
Les variations nettes de provision pour dépréciation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risques filiales s'élèvent à +13 m€ et sont détaillées au paragraphe (VII-2) et au paragraphe (VII-7).

II. REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'Euros.

III. CONSOLIDATION

Les comptes de Transdev Ile-de-France SA sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Transdev Group SA, société anonyme de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux, eux-mêmes consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la Caisse des Dépôts et Consignations (Section Générale) dont le siège social est situé 56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP.

IV. MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les fonds commerciaux sont évalués au coût d'acquisition. Les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
- Les fonds commerciaux à durée limitée : En application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et compte tenu de la nature de nos activités, caractérisées par des contrats expirant à leur terme, les fonds commerciaux, affectés aux contrats, sont considérés comme ayant juridiquement une durée de vie limitée au regard de l'article 214-1 du règlement précité. Les fonds commerciaux inscrits à l'actif au 31 décembre 2015 (valeur d'inscription à l'actif – amortissements -provisions) sont amortis sur 10 ans. Les fonds commerciaux acquis à compter du 01/01/2016 sont amortis sur la durée restant à courir du contrat à partir de la date d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
- Les fonds commerciaux relatifs à l'activité transport occasionnel sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

- La valeur nette comptable des « droits de lignes IDFM » figurant à l'actif, en immobilisations incorporelles, est amortie sur la durée résiduelle des contrats. Le différentiel d'amortissement est comptabilisé en complément des dotations de l'exercice et considéré comme fiscalement déductible.

- Mali technique de fusion : Lors de ses opérations de fusions, la société a été amenée à analyser la nature des malis constatés. Les parts techniques du mali affectées sur les contrats à durée de vie limitée et sur chiffre d'affaires transport occasionnel, ont été affectées en immobilisations incorporelles.

- En application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et compte tenu de la nature de nos activités, caractérisées par des contrats expirant à leur terme, les malis de fusion, affectés aux contrats, sont considérés comme ayant juridiquement une durée de vie limitée au regard de l'article 214-1 du règlement précité.

- Les malis de fusion inscrits à l'actif au 31 décembre 2015 (Valeur d'inscription à l'actif -amortissement - provision) sont amortis sur 10 ans.
- Les malis de fusion affectés à compter du 01/01/2016 sont amortis sur la durée restant à courir du contrat à partir de leur date d'activation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

- Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 1 à 5 ans.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ces derniers ne comprennent aucune quote-part de frais financiers ou de frais généraux.

a. Matériel neuf

En application de la réglementation sur les actifs, les biens sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique:

- Constructions :	20 ans
- Agencements et installations :	10 ans
- Mat. et outillage industriels :	5 à 10 ans
- Mat. d'exploit. (véhicule standard) :	12 ans
- Mat. d'exploit. (minibus) :	10 ans
- Mat. d'exploit. (autres) :	5 ans
- Véhicules de service :	4 ans
- Matériel informatique :	5 ans
- Matériel de bureau :	5 à 7 ans
- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

La société a par ailleurs adopté sur le plan fiscal le mode d'amortissement dégressif sur les durées suivantes :

- Matériel neuf d'exploitation (véhicules standards)	10 ans
- Matériel neuf d'exploitation à fort kilométrage	8 ans
- Matériel d'exploitation (minibus)	6 ans
- Matériel d'exploitation (autres)	5 ans
- Pour les autres immobilisations, les durées d'usage sont égales aux durées de vie économiques.	

La société pratique ainsi des amortissements dérogatoires correspondant au différentiel entre l'amortissement sur les durées économiques (comptables) et l'amortissement sur les durées d'usage (fiscales).

b. Matériel d'occasion

Le matériel d'exploitation acheté d'occasion est amorti linéairement sur les mêmes durées que les biens neufs, moins l'âge à la date d'achat, avec un minimum de 2 à 4 ans à savoir :

- Matériel d'exploitation (véhicules standards) 12 ans, minimum 4 ans
- Matériel d'exploitation à fort kilométrage 8 ans, minimum 2 ans
- Matériel d'exploitation (minibus) 6 ans, minimum 2 ans
- Matériel d'exploitation (autres) 5 ans, minimum 2 ans

c. Biens de retour

Le contrat CT3 prévoit qu'IDFM reprendra l'ensemble des véhicules du présent contrat quels que soit leurs âges et leurs motorisations. Si la valeur nette contractuelle du bien est nulle, la reprise s'effectuera à titre gratuit. Si la valeur nette contractuelle du bien est non nulle, IDFM versera une indemnité correspondant à la valeur nette contractuelle au moment de la reprise, déduction faite des subventions restant à reprendre. Une provision pour risque (non déductible fiscalement) est comptabilisée lorsque la valeur contractuelle est inférieure, au niveau d'un contrat, à la valeur nette comptable des biens.

d. Approche par les composants

Au regard des analyses réalisées, le matériel de transport (autocars, autobus) est considéré comme un ensemble homogène ne nécessitant pas une ventilation par composants.

4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Pour les titres acquis après le 1er janvier 2007, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris les frais accessoires. Les acquisitions antérieures à cette date sont valorisées hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les business plans produits par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable.

4.4 STOCKS

Les stocks de matières comprennent principalement le carburant et les pièces de rechange des véhicules. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

4.5 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

4.6 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

- Amortissement fiscal

La société a adopté, sur le plan fiscal, l'amortissement sur les durées d'usage. Elle pratique ainsi des amortissements dérogatoires correspondant au différentiel entre l'amortissement sur les durées économiques et l'amortissement sur les durées d'usage fiscales.

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont enregistrées dès leur octroi sans attendre la réalisation des conditions ou leur encaissement, et sont rapportées au compte de résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements des immobilisations auxquelles elles se rattachent. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15,6 m€.

- Provisions réglementées

Le poste est constitué des provisions pour amortissement dérogatoire. Voir notamment 4.2 Immobilisations corporelles.

4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes. Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe VII-7 de l'annexe.

4.8 INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- Amortissement du matériel d'exploitation

La part correspondant à l'amortissement économique est comptabilisée en charges d'exploitation (dans la rubrique « dotations aux amortissements ») et le différentiel entre l'amortissement sur les durées d'usage et l'amortissement sur les durées économiques est comptabilisé en résultat exceptionnel (« dotations ou reprises sur amortissements dérogatoires »).

- Subventions d'investissement

L'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisé en résultat exceptionnel.

- Comptabilisation des contrats CT3

Dans le cadre des travaux réalisés conjointement entre IDFM et les opérateurs de transport et conformément aux instructions fiscales en vigueur et notamment l'instruction 3 A-7-06 du 16 juin 2006, les contributions versées par le IDFM et par certaines collectivités locales ne peuvent pas être caractérisées de « complément de prix ». Dès lors, ces contributions ont été placées hors champ d'application de la TVA. Cette disposition a été appliquée à compter du 01/07/12 pour les contributions de l'IDFM.

Comptablement, ces contributions figurent dans la rubrique autres produits d'exploitation du compte de résultat.

Le montant de taxe sur les salaires qui en découle est pris en compte dans le calcul de la contribution C12 versée par l'IDFM sur présentation des justificatifs. La taxe sur les salaires due par l'IDFM à l'entreprise est répartie entre les différents contrats CT de l'entreprise au prorata de leur chiffre d'affaires (Chiffre d'affaires des CT3 diminué de la taxe sur les salaires).

4.9 ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont évalués sur la base des décaissements anticipés sur la durée résiduelle des contrats en vigueur.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Age de début d'activité :	Cadres	22 ans
	Autres	20 ans

Age de cessation d'activité :	Cadres	âge taux plein
	TAM	âge taux plein
	Emp. / Ouv.	âge taux plein

Taux de charges patronales : 42%

Taux annuel d'actualisation inflation comprise : 3.20%

Évaluation annuelle des salaires :	Cadres	1.00%
	TAM	0.50%
	Emp. / Ouv.	0.50%

Taux annuel d'inflation : 2.2%

Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par la constatation d'une provision qui s'élève à 0,02 millions d'euros.

4.10 ENGAGEMENT AU TITRE DES MEDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements au titres des médailles du travail sont évalués sur la base des décaissements anticipés sur la durée résiduelle des contrats en vigueur.

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev Group.

Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par une provision qui s'élève à 0,003 millions d'euros.

4.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La gestion des heures accumulées au titre du droit Individuel à la Formation relève désormais de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du dispositif Compte Personnel de Formation créé par la loi du 5 mars 2014 et entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2015. Avec ce nouveau dispositif, la société n'a plus aucun engagement ni risque de charges futures à prendre en compte.

4.12 OPERATIONS EN DEVICES

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour. Les dettes, créances, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 342-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change.

De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devise et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

V. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 GESTION DES COEFFICIENTS DE DEDUCTION DE TVA.

La société réalise exclusivement des opérations dans le champ d'application de la TVA et taxables à la TVA. Les coefficients d'assujettissement et de taxation associés à l'ensemble des achats de biens et services sont respectivement de 1 et 1. Le coefficient d'admission est déterminé par référence aux dispositions légales.

5.2 TAXE SUR LES SALAIRES

La Société, ayant un rapport d'assujettissement de plus de 10% au titre de l'année précédente, est redevable sur les salaires versés au cours de l'année 2023, de la taxe sur les salaires.

5.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code du Commerce

En application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Ile-de-France confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2023.

- Autres transactions avec les parties liées

La société Transdev Ile-de-France, bénéficie de prestations de la part de Transdev Group SA. Ces prestations couvrent notamment, les systèmes d'informations, le support administratif, légal et fiscal.

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de Transdev Group.

5.5 INTEGRATION FISCALE.

Transdev Ile-de-France est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de Transdev Group SA à compter du 1^{er} janvier 2012.

VI. EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

VII - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN						
1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Mouvements sur valeurs brutes						
(en milliers d'euros)						
0	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Tup Fusion	Autres flux	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	11 625	-	(1 748)	-	-	9 877
Immobilisations incorporelles en cours.....	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	169 771	3 379	(122 008)	-	13 418	64 559
Immobilisations corporelles en cours.....	14 665	2 436	-	-	(13 418)	3 683
Immobilisations financières dont.....	430 806	9 248	(22 137)	494	-	418 411
Titres de participation	122 398	-	-	494	-	122 892
Créances et Prêts rattachés à des participations	308 179	9 222	(22 111)	-	-	295 289
Autres titres immobilisés	1	-	-	-	-	1
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	228	26	(25)	-	-	229
Total des immobilisations	626 867	15 063	(145 893)	494	-	496 531
2) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Mouvements sur amortissements et dépréciations						
(en milliers d'euros)						
	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions et reprises de l'exercice	Tup Fusion et autres Flux	Amortisse- ments en fin d'exercice	
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	11 281	179	(1 748)	-	9 712	
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	121 548	10 382	(80 836)	-	51 094	
Dépréciations sur immobilisations financières	94 493	14 420	-	(112)	108 801	
Total amortissements et dépréciations des immobilisations	227 323	24 980	(82 585)	(112)	169 607	
dont dotations et reprises						
d'exploitation		10 127	(82 585)			
financières		14 420	-			
exceptionnelles		434	-			
Pour les immobilisations financières, les principales variations portent sur les participations suivantes :						
(en milliers d'euros)						
	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Tup Fusion et autres Flux	Situation à la fin de l'exercice	
Dépréciation des titres de participations						
Strav.....	8 598	6 930	-	-	15 528	
Autocars Toumeaux.....	-	1 918	-	-	1 918	
Cars Roses.....	334	1 493	-	-	1 827	
CSO.....	2 619	811	-	-	3 430	
TVO.....	-	2 831	-	-	2 831	
Autres.....	2 611	71	-	(112)	2 570	
Sans variation sur la période	59 502	-	-	-	59 502	
Dépréciation des créances rattachées aux participations						
Sté de prestation TD IDF	-	365	-	-	365	
Sans variation sur la période	20 829	-	-	-	20 829	
Dépréciation des autres immobilisations financières						
	-	-	-	-	-	
TOTAL	94 494	14 420	-	(112)	108 802	
3) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES						
(en milliers d'euros)						
	Exercice 2023	Echéance	Dt ent. liées	Exercice 2022		
	Montant	à +1 an	ou ayant un lien	Montant		
	Brut		de participation	Brut		
Actif immobilisé						
Créances et Prêts rattachées à des participations	295 289	-	295 289	308 179		
Autres immobilisations financières	229	229	-	228		
Actif circulant						
Créances clients et comptes rattachés	20 395	-	7 437	29 019		
Autres créances	26 831	-	3 728	13 430		
Total	342 745	229	306 454	350 856		

4) ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT: Mouvements des dépréciations								
Les mouvements de l'exercice sont les suivants : (en milliers d'euros)								
	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres	Dépréciations en fin d'exercice			
Sur stocks et en-cours	1			-	1			
Sur créances clients et comptes rattachés	3 102	1	(5)	-	3 097			
Sur autres comptes débiteurs	62	-	-	-	62			
Total dépréciations de l'actif circulant	3 165	1	(5)	-	3 160			
dont dotations et reprises								
d'exploitation		1	(5)					
financières		-						
exceptionnelles		-	-					
5) ECARTS DE CONVERSION								
A la clôture des comptes 2023, Transdev Idf n'accorde pas de prêts moyen terme en devises à ses filiales étrangères.								
6) TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES								
(en milliers d'euros)								
	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2022	Evolution nette de l'amt dérogatoire	Subventions rapportées au résultat	Subventions d'invest attribuées	Résultat de l'exercice	Acompte Sur Résultat	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	200 000	-	-	-	-	-	-	200 000
Prime d'émission.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale.....	20 000		-	-	-	-	-	20 000
Report à nouveau.....	47 768	(44 554)	-	-	-	-	-	3 214
Résultat de l'exercice	10 446	(10 446)	-	-	-	57 907	-	57 907
Subventions d'investissements	26 630	-	-	(15 594)	4 090	-	-	15 126
Provisions règlementées	21 662	-	(20 532)	-	-	-	-	1 130
Total des capitaux propres	326 506	(55 000)	(20 532)	(15 594)	4 090	57 907	-	297 377
Le capital social de Transdev Ile de France est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 10€ entièrement libérées et de même catégorie. Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023, le bénéfice distribuable (bénéfici de l'exercice plus report à nouveau) est affecté de la manière suivante : - versement d'un dividende de 55 m€ (2,75 € par action) a été attribuée le solde étant affecté au compte de report à nouveau. - le solde affecté au compte de report à nouveau. Les dotations et reprises aux amortissements dérogatoires sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.								
7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								
Les mouvements de l'exercice sont les suivants : (en milliers d'euros)								
	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Autres	Montant en fin d'exercice		
Provision pour perte de change	-	-	-	-	-	-		
Provisions pour risques financiers filiales groupe.....	3 288	1 484	(2 900)	-	-	1 872		
Provisions pour risques salariés.....	2 302	356	(801)	-	-	1 857		
Provisions pour pertes sur marchés à terme.....	86	-	(86)	-	-	(0)		
Provisions pour risques (autres)	9 689	184	(5 314)	-	-	4 558		
Provisions pour médailles du travail	38	-	(34)	-	-	4		
Provisions pour retraites.....	144	-	(124)	-	-	20		
Provisions pour impôts.....	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	15 547	2 023	(9 258)	-	-	8 312		
dont dotations et reprises								
d'exploitation		534	(3 478)					
financières		1 484	(2 900)					
exceptionnelles		6	(2 881)					
Les principales variations portent sur les natures suivantes : (en milliers d'euros)								
	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres	Montant en fin d'exercice			
Provision pour perte de change.....	-	-	-	-	-			
Provision pour risques filiales	3 288	1 484	(2 900)	-	1 872			
Provisions pour pertes sur marchés à terme.....	86	-	(86)	-	-			
Provision pour risques garanties de passif	1 302	6	(498)	-	809			
Provision pour retraites.....	144	-	(124)	-	20			
Provision pour VNC Pneus.....	2 845	-	(2 296)	-	549			
Provision pour risque fermeture de site.....	3 737	178	(2 520)	-	1 395			
Provision pour autres risques.....	4 145	356	(834)	-	3 666			
TOTAL	15 547	2 023	(9 258)	-	8 312			

8) ETAT DES ECHEANCES DES DETTES						
(en milliers d'euros)						
	Exercice 2023	Echéance à -1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	Et ent. liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60	60	-	-	-	2
Emprunts et dettes financières divers (1)	27 339	27 339	-	-	27 325	52 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	759	759	-	-	143	2 458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 792	16 792	-	-	8 258	19 384
Dettes fiscales et sociales	11 323	11 323	-	-	-	15 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 707	1 707	-	-	153	606
Autres dettes	9 906	9 906	-	-	2 764	8 222
Produits constatés d'avance	46	46	-	-	-	53
TOTAL	67 933	67 933	-	-	38 643	98 437
(1) Les emprunts et dettes financières divers correspondent essentiellement à des opérations de gestion de trésorerie entre les sociétés du Groupe.						
9) TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :						
(en milliers d'euros)						
Catégorie d'engagements	Total	Filiales Participations et autres entreprises liées	Autres	Echéance à -1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Engagements donnés						
Garanties de performance opérationnelles.....	2 386	333	2 053	2 053	-	333
Garanties sur locations simples.....	-	-	-	-	-	-
Garanties opérationnelles autres	-	-	-	-	-	-
Total Garanties opérationnelles	2 386	333	2 053	2 053	-	333
Garanties liées à des opérations financières.....	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Garanties Autres	-	-	-	-	-	-
Total Autres Garanties et engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus.....	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Transdev Ile de France SA se porte caution auprès d'établissements financiers pour des prêts et des opérations de leasing opérationnel consentis à certaines sociétés du groupe Transdev Group, historiquement filiales de la société.						
10) ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL						
(en milliers d'euros)						
VIII - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT						
1) REMUNERATION DES DIRIGEANTS						
(en milliers d'euros)						
		Exercice 2023	Exercice 2022			
		Montant	Montant			
Rémunérations allouées aux membres						
des organes d'Administration		-	-			
2) EFFECTIF MOYEN						
		Exercice 2023	Exercice 2022			
Cadres et assimilés		30	48			
Agents de maîtrise et techniciens		93	117			
Ouvriers		756	998			
Total		879	1 163			

3) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en milliers d'euros)			
	Exercice 2023	Exercice 2022	
	Montant	Montant	
A) Répartition par secteur d'activité			
Services réguliers de Transport de voyageurs	96 829	122 984	
Total	96 829	122 984	
B) Répartition par marché géographique			
France Métropolitaine	96 829	171 493	
Total	96 829	171 493	
4) ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER			
(en milliers d'euros)			
Nature des opérations	2023 Montant	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation	
Produits Financiers			
Revenus des titres de participations.....	49 771	49 771	
Revenu des créances rattachées à des participations	9 338	9 338	
Boni de fusion	147	147	
Autres produits financiers	5	-	
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	2 900	2 900	
Différences positive de change	45	-	
Total produits financiers	62 207	62 156	
Charges Financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	15 904	15 904	
Intérêts des dettes rattachées à des participations.....	1 258	1 258	
Autres charges financières, intérêts et charges assimilés	6	-	
Mali de fusion	765	765	
Différences négatives de change	16	-	
Total charges financières	17 949	17 927	
Résultat Financier	44 258	44 229	
5) ANALYSE DES CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS			
(en milliers d'euros)			
Nature des opérations	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels	
Cessions immobilisations financières	-	-	
Cessions immobilisations corporelles	42 739	23 590	
Cessions immobilisations incorporelles	-	-	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	63	179	
Quote part de subvention virée au compte de résultat	212	15 594	
Transferts de charges exceptionnelles.....	-	-	
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :			
Autres dotations reprises exceptionnelles	542	4 066	
Provisions pour garanties de passif	6	585	
Amortissements dérogatoires.....	338	20 870	
Total	43 899	64 883	
6) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES			
(en milliers d'euros)			
	Résultat courant	Résultat exceptionnel & participation	Total
1. Résultat avant impôts	39 898	20 984	60 882
2. Différences temporaires	(519)	(2 906)	(3 424)
3. Différences permanentes	(33 237)	8	(33 229)
4. Bases imposables (1+2+3).....	6 142	18 087	24 229
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	(3 198)	(9 417)	(12 614)
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	2 944	8 670	11 614
7. Impôt sur les sociétés	754	2 221	2 975
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts (1-7-8).....	39 144	18 763	57 907
Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront déductibles ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.			
Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour risques filiales et provisions pour dépréciation des actifs financiers.			
7) SITUATION FISCALE LATENTE			
Néant			

VII) Renseignements concernant les filiales et les participations
(en K€)

Sociétés	CAPITAL en nombres	CAPITAL SOCIAL de la filiale	Capitaux Propres y compris résultat de l'exercice hors capital	%	Valeur d' inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par Transdev Ile de France	Cautions et avals données par Transdev Ile de France	Chiffre d'	Résultat net	Dividendes	
					détenu				affaires	2023	2023	encaissés
A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société Transdev Ile de France												
issus des données consolidées (bases locales) 31-12-2023 arrêtées au 21 janvier 2024												
Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat												
1. FILIALES												
Connex South Eastern Ltd	6 647 551	7 650	n.c	100,00%	6 130	0	0	0	n.c	n.c	0	
SETRA	31 200	504	4 042	100,00%	3 120	3 120	1 029	0	1 686	3 866	8 951	
Autocars Tourneux	175 000	840	816	100,00%	3 821	1 903	0	0	1 872	733	3 819	
Transports du Val d'Oise	13 447	1 264	338	100,00%	6 988	4 157	0	0	1 039	215	19 879	
Les Courriers de Seine et Oise	12 500	191	-224	100,00%	3 430	0	0	0	1 327	-259	1 408	
STRAV	16 898	258	4 531	100,00%	18 743	3 215	0	0	8 473	3 460	4 714	
VE AIRPORT	176 000	72	-353	100,00%	52 909	0	0	0	17	352	0	
L'Immobilière des Fontaines	2 520 632	25 206	5 032	77,93%	19 642	19 642	0	0	4 298	3 356	4 541	
Les Cars Rose	12 000	183	-209	100,00%	2 100	273	0	0	1 012	-229	1 014	
N.C Non communiqué												
2. PARTICIPATIONS												
SITM	14 200 002	3 323	-1 734	31,01%	2 604	0	0	0	n.c	-255	2	
SOMETRAR	500 000	7 620	10 376	21,25%	2 498	2 498	0	0	29 972	3 034	481	
B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n' excède pas 1 % du capital de la Société Transdev Ile de France												
1. Filiales détenues à plus de 50 %												
1.1. Filiales françaises					438	58	11 916	0			4 190	
1.2. Filiales étrangères					27	0	18 959	0			0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)												
2.1. Dans les Sociétés françaises					136	123	0	0			0	
2.2. Dans les Sociétés étrangères					0	0	0	0			0	
C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%												
1. Filiales												
1.1 Filiales françaises					111 192	32 369	12 945	0			48 514	
1.2 Filiales étrangères					6 157	0	18 959	0			0	
2. Participations												
2.1 Dans les sociétés françaises					2 633	2 621	0	0			481	
2.2 Dans les sociétés étrangères					2 604	0	0	0			2	
TOTAL GENERAL					122 586	34 989	31 904	0			48 997	